



Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

115, quai Jeanne d'Arc
80230 Saint-Valery-sur-Somme
03-22-26-60-40
www.gemel.org

Evaluation des zones de labours au sein de la concession de culture de végétaux marins en baie de Somme en 2017



Labours réalisés au Hourdel, hiver 2017

**Rapport du GEMEL n°17-003
19 octobre 2017**

Mélanie Rocroy

Travail réalisé avec le
soutien financier de :

Région
Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie



La concession est cédée à des fins de cultures marines (ramassage manuel de la salicorne, soude et aster, poussant de manière naturelle et sauvage sur les trois zones de la concession). Le ramassage se fait donc exclusivement à la main, sans recourir à un quelconque engin motorisé pour se rendre sur la concession.

Des travaux sont autorisés et même nécessaires sur la concession pour la maintenir. Ainsi, des labours sont effectués chaque année à la période hivernale afin de limiter la prolifération d'espèces invasives (type spartine) et favoriser la pousse de la salicorne. Ils sont réalisés à l'aide d'un tracteur doté d'une chenillette et de rotavator permettant de retourner la végétation superficielle sur une profondeur de 25 cm.

Les travaux de labours doivent impérativement avoir lieu au sein des zones de la concession. De plus, ils doivent respecter la morphologie du site et plus particulièrement le réseau de drainage existant (ni labour de chenaux, ni colmatage artificiel par déplacement de matériaux).

Etant donné l'évolution de la végétation et le renouvellement des concessions pour le pâturage ovin en 2015 (ayant entraîné une modification de la surface des lots) dont une partie déborde sur la concession de culture marine, une modification de périmètre a été réalisée lors du renouvellement décennal de la concession de végétaux marins en baie de Somme. Le tableau 1 et la figure 1 résument la surface et les zones de la nouvelle concession. Ainsi, il y a désormais 4 zones (et non plus 3) dont la superficie totale est de 249 ha.

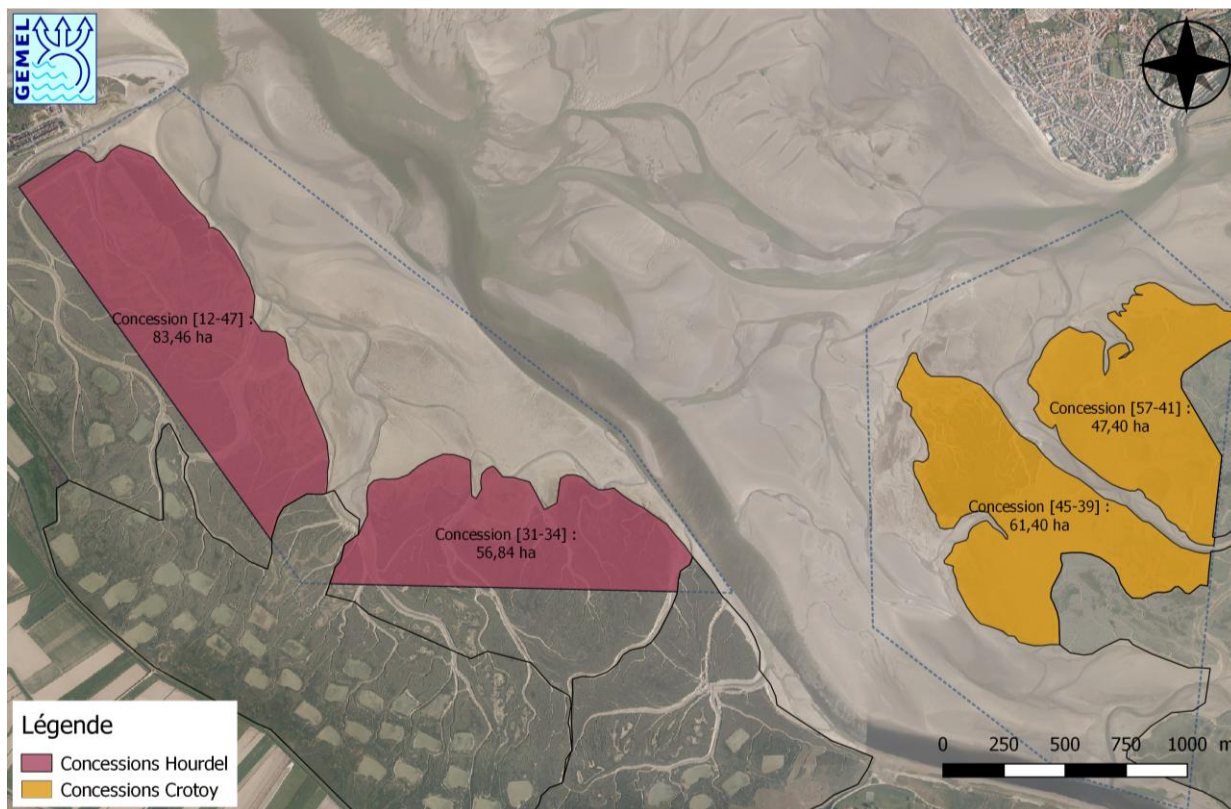
Tableau 1 : Identification des noms, surfaces et surfaces labourées au sein des nouvelles concessions de cultures marines en 2017

Concessions	N° [12-47]	N° [31-34]	N° [45-39]	N° [57-41]
Localisation	Hourdel Ouest	Hourdel Est	Crotoy Sud	Crotoy Nord
Surface (ha)	83,46	56,84	61,40	47,40
Labours en 2017 (ha)	7,23	7,25	7,90	7,35

Les travaux du Hourdel sont réalisés par une entreprise et ceux du Crotoy par les ramasseurs de végétaux marins eux-mêmes.

La deuxième carte (figure 2) montre les zones labourées en hiver 2017 sur les quatre zones de la concession. Ces zones représentent une superficie labourée totale de 29,73 ha, pour une surface labourée au Hourdel de 14,48 ha et au Crotoy de 15,25 ha.

Cette année, les contours de labours ont été réalisés fin mars 2017 par deux salariés du GEMEL : Jean-Denis Talleux et Mélanie Rocroy. Le constat, que ce soit au Hourdel ou au Crotoy est que les travaux de labours ont été correctement réalisés, comme l'illustre la figure 3. En effet, les zones d'obione ont été évitées, ainsi que les filandres. De plus, grâce à la modification des surfaces des zones de la concession, cette année, tous les travaux ont été réalisés à l'intérieur de cette concession.



**Figure 1 : Cartographie des nouvelles concessions de cultures marines en Baie de Somme, 2017.
Coordonnées exprimées en Lambert 93.**



**Figure 2 : Cartographie de l'ensemble des zones travaillées dans les concessions en 2017.
Coordonnées exprimées en Lambert 93.**



Figure 3 : Travaux réalisés au Hourdel illustrant le bon travail de labourage et le respect des filandres et des zones à obione